



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 31 octobre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 11/2022 de la Municipalité du 29 août 2022 relatif au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux ;

oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUp 6V Sàrl de Veytaux, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du lundi 31 octobre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Passera

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

